

**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE LA RÉGION DE EAST ANGUS
PROCÈS-VERBAL
RÉUNION ORDINAIRE
MARDI 10 OCTOBRE 2023
CASERNE ASCOT CORNER**

1. PRÉSENCES ET QUORUM

Sont présents : Dany Langlois, président, Sylvie Boucher, vice-présidente, Pierre Reid, Jean Martel, Antoni Dumont, Nicole Bernier, Lisa Cadorette.

Sonia Dougherty, secrétaire trésorière est aussi présente.

Le président constate que l'assemblée a quorum. Il est 19 h 05.

2. ORDRE DU JOUR

23-031

Sur la proposition de Antoni Dumont, appuyée par Nicole Bernier, le membre observateur n'ayant pas voté, l'ordre du jour est adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-032 Réunion ordinaire du 8 août 2023 et extraordinaire du 12 septembre 2023

Sur la proposition de Sylvie Boucher, appuyé par Pierre Reid, le membre observateur n'ayant pas voté, les procès-verbaux du 8 août et 12 septembre sont adoptés tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE

4. SUIVI DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions a eu lieu.

6. BILAN FINANCIER

La secrétaire-trésorière répond aux questions du C. A. concernant certaines dépenses.

7. COMPTES ENVOYÉS, PAYÉS, EN COLLECTION

8. COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DU 13 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2023

- Déboursés : 42 561.22 \$
- Salaires : 25 849.23 \$

23-033

Sur la proposition de Antoni Dumont, appuyé par Nicole Bernier, le membre observateur n'ayant pas voté, IL EST RÉSOLU d'adopter les comptes à payer en date du 10 octobre 2023 pour un montant de 45 561.22 \$ et les salaires pour un montant de 25 849.23 \$.

ADOPTÉE

9. RAPPORT DIRECTEUR

10. CORRESPONDANCE

Correspondance reçue depuis le 8 août 2023

23-11 CNESST : Sommaire des sommes portées à notre dossier

23-034

Sur la proposition de Lisa Cadorette, appuyée par Pierre Reid, le membre observateur n'ayant pas voté, IL EST RÉSOLU de classer la correspondance.

ADOPTÉE

11. BUDGET 2024

23-035 BUDGET 2024

Il est résolu unanimement, le membre observateur n'ayant pas voté, d'adopter le budget 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

12. SUBVENTION POUR FORMATION 2024

23-036 SUBVENTION POUR FORMATION 2024

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Régie intermunicipale d'incendie de la Région de East Angus désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Régie intermunicipale d'incendie de la Région de East Angus prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I et 15 pompiers au programme de véhicules hybrides et électriques au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-St-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Sylvie Boucher et appuyé par Nicole Bernier, le membre observateur n'ayant pas voté, et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière

pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-St-François.

ADOPTÉE

13. DIVERS

14. QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions a eu lieu

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ET DATE PROCHAINE RÉUNION

Réunion publique le 12 décembre 2023 à 19 h 00.

Sylvie Boucher, appuyé par Pierre Reid, le membre observateur n'ayant pas voté, la levée de l'assemblée, il est 19 h 19.

Dany Langlois
Président

Sonia Dougherty
Secrétaire-trésorière